



30 OCT. 2025

ARRETE MUNICIPAL

portant réglementation temporaire de circulation, au 89 A, rue Principale (RD 37), du 12 au 14 novembre 2025

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route,
- VU l'incidence des travaux de branchement au réseau d'eau potable et d'assainissement au 89 A rue Principale à Schirrhein,
- VU la demande formulée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 29 octobre 2025,

ARRETE

Article 1 : La mise en place d'un dispositif de circulation alternée, par feux tricolores, est autorisée durant la période de travaux, effectués sous maîtrise d'ouvrage de la C.A.H., du 12 au 14 novembre 2025.

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier

Article 3 : L'entreprise intervenante, ARTERE, installera les dispositifs de signalisation sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
- Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim,
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- L'affichage.

Le Maire



Patrick SCHOTT